



**ASIPE**

**Comité de direction**

**Préavis n° 4/2025**

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE**

**Objet : - Comptes 2024 et rapport de gestion**

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE  
de et à  
1530 Payerne

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Nous vous prions de trouver en pièce jointe à ce préavis un exemplaire des comptes de fonctionnement 2024, ainsi que le rapport de gestion pour l'année écoulée.

Ces comptes sont les derniers sur le modèle MCH1. La fiduciaire est intervenue du 11 au 13 mars 2025 pour effectuer son travail, dont deux jours dans les locaux de l'ASIPE. Une séance de restitution et questions a eu lieu le 13 mars avec la fiduciaire, la boursière et le directeur de l'ASIPE.

Suite à la demande de la CoFin lors du bouclage 2023, les modifications sur la répartition du socle de base de CHF 800'000.00 encaissés lors de l'intégration de l'ASIEGE ont été réalisées au moyen de transitoires. Ce socle de base a pour finir été réparti uniquement entre les 6 communes historiques de l'ASIPE.

Plusieurs adaptations ont été réalisées sur les comptes 2024 afin de gagner en clarté et pouvoir mettre en évidence des coûts proportionnels aux prestations, comme par exemple, tenir compte d'un loyer dans les UAPE qui sont dans un bâtiment scolaire appartenant à l'ASIPE. Ceci permet aussi d'anticiper le plan comptable MCH2.

A noter qu'une clé de répartition prorata temporis a été utilisée suite au départ des élèves du primaire de Treytorrens et Champtauroz pour le canton de Fribourg (concerne 20 enfants) dès le mois d'août. Ces deux communes ont participé aux frais de l'ASIPE pour le primaire, le secondaire et les UAPE de janvier à juillet 2024, puis uniquement aux frais du secondaire d'août à décembre 2024.

Afin de simplifier la lecture des comptes, nous vous proposons quelques commentaires ci-dessous en lien avec les comptes 2024.

N° du compte	Commentaires
100.3003.00	Il y a eu 4 séances du Conseil intercommunal, alors qu'en 2023 il y en a eu 3. De plus, avec la création d'une CoFin et une CoGes il y a davantage de jetons. Il y a eu aussi un peu plus de préavis en 2024.
101.3011.00	L'activité du CoDir a été très importante en 2024 en raison des projets de constructions (Corcelles, Promenade, DLT), ainsi que les projet transversaux (ERP, MCH2, règlement du personnel, statuts, plan de développement). Durant l'année 2024, le CoDir a siégé durant 20 séances, alors qu'en 2023, il y a eu 17 séances.
110.3011.00	La différence avec le budget s'explique par l'engagement d'un stagiaire dès août, ainsi qu'une secrétaire de direction dont le taux a passé de 40% à 60% depuis le mois

	d'octobre. De plus, la grille salariale utilisée par l'ASIPE, qui provient de celle de l'Etat de Vaud sur la base du règlement du personnel, a subi une adaptation à la hausse de l'IPC par le Conseil d'Etat en décembre 2023.
110.3091.00	Le bachelor de la responsable RH n'a pas été reconnu pour commencer le brevet fédéral. Elle a donc commencé en septembre le diplôme et la formation du brevet débutera en septembre 2026.
110.3111.00	Un nouveau bureau a été commandé avec l'arrivée du stagiaire, ainsi qu'un frigo pour les repas que prennent le personnel sur place.
110.3170.00	Une animation a été proposée lors du souper du personnel dans un esprit de teambulding avec le CoDir.
110.3182.01	Le contrat final avec OFISA a été signé le 18 décembre 2023. Contrairement à ce qui avait été imaginé lors du budget 2024, les coûts de licence d'un montant de 36'000 CHF ont été facturés dans leur intégralité en 2024 et non en 2025 lors de sa mise en exploitation. Le projet de changement de programme comptable a coûté durant l'année un total de 85'042.05 CHF, ce qui est conforme à l'offre citée plus haut. Les coûts de la convention avec la commune de Payerne deviennent importants en raison notamment de l'informatisation des prestations et du nombre d'utilisateurs. Durant l'année 2024, le service informatique a effectué 87 heures pour le compte de l'ASIPE, alors qu'en 2022 se sont 39 heures qui ont été effectuées.
110.3185.00	L'ASIPE a souscrit un abonnement pour du conseil juridique auprès du Centre patronal en matière de droit du travail pour un montant de 518 CHF. Un mandat a été octroyé à un avocat pour la révision des statuts en lien avec l'article 26.
110.3189.00	Une large majorité des charges concerne des frais de poursuites.
110.4361.00	Il s'agit des encaissements de la part de l'assurance perte de gain pour deux personnes.
111.3011.00	Dans le secteur des Rammes, le remplacement de la patrouilleuse scolaire n'a pas pu avoir lieu. Néanmoins la situation est stable et la présence d'une personne ne semble pas nécessaire pour l'instant.
111.3111.00	Un nouveau bureau avec chaises et corps de bureau a été acquis en raison de l'arrivée d'une apprentie au sein de l'établissement.
112.3170.00	La location pour les promotions de la salle au GYB est supérieure par rapport à la solution à la Halle des Fêtes, qui passe d'environ 5'000 CHF à 12'000 CHF.
150.3011.00	La nouvelle collaboratrice a commencé qu'en mars 2024 et non en janvier comme prévu dans le budget.
160.3011.01	La bibliothécaire scolaire de l'ASIEGE était collaboratrice de l'Etat de Vaud, mais dans le cadre de l'intégration de l'ASIEGE à l'ASIPE, toutes les parties ont souhaité que cette dernière devienne collaboratrice de l'ASIPE, ce qui fut aussi une demande de la personne en question. Dès lors elle a été intégrée au budget et la participation du Canton se trouve au poste 160.4512.00.
210.4512.015	Création d'un compte distinct pour l'encaissement des subventions de l'année précédente pour plus de clarté.
350.3112.01	Des tables ont été commandées en 2023, mais livrées en 2024 pour un montant de 8'239.80 CHF. De plus, l'ASIPE a dû acheter du mobilier supplémentaire pour ouvrir l'accueil pour le pique-nique dans la salle de la polyvalente en septembre 2024 pour un montant total de 9'637 CHF.

350.3152.01	Le four dans la salle spéciale (cuisine) a été réparé en urgence avec notamment le changement de ventilateur pour un montant d'environ 600 CHF.
350.3161.00	L'ASIPE participe pour la première année à l'utilisation de la piscine (extérieure) de Payerne pour un montant forfaitaire de 8'000 CHF.
351.3122.00	La différence est dûe à l'augmentation des coûts du gaz en 2024. Il y a une baisse de consommation d'environ 1500 m <sup>3</sup> de gaz entre 2023 et 2024.
351.3123.00	Plusieurs éléments expliquent l'augmentation des coûts : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression du tarif « Courant vert suisse », qui était très avantageux (0,11 ct/KWh), afin d'encourager les entreprises à investir dans des panneaux solaires.</li> <li>• Séparation plus marquée entre les tarifs heures creuses et heures pleines selon les saisons, ce qui est moins favorable en 2024.</li> <li>• Hausse significative des tarifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Heures creuses : de 10,85 ct/KWh en janvier 2023 à 19,40 ct/KWh en janvier 2024.</li> <li>○ Heures pleines : de 14,38 ct/KWh en janvier 2023 à 30,24 ct/KWh en janvier 2024.</li> </ul> </li> <li>• Augmentation de la TVA de 0,4 %.</li> <li>• Hausse de 10 % de la consommation électrique du site en 2024 (113'449 KWh contre 102'348 KWh en 2023).</li> </ul>
351.3141.00	En raison de la charge de travail au sein de l'administration de l'ASIPE, des travaux ont été reportés en 2025, en particulier le changement de porte d'entrée du côté salles de gym. Différents travaux ont été réalisés comme par exemple une réfection de parquet suite à une inondation, un vestiaire de la salle de gym a été rénové, ainsi que le changement de plusieurs fenêtres.
351.3222.00	Extension DLT : intérêt de 1.7% s/ Fr. 600'000 – échéance 2023 intérêt de 1.7% s/Fr. 600'000 – échéance 2023 intérêt de 1.55% s/Fr. 850'000 – échéance 2024. La réduction des intérêts est due au renouvellement d'ATF à un taux largement inférieur à ce qui s'est pratiqué lors de l'achat de DLT en 2001.
351.3312.00	Il a été tenu compte du nouvel amortissement sur les composants informatiques voté au travers du préavis 5/2023.
352.3122.00	Les coûts du gaz sont la raison de l'augmentation, ainsi qu'une consommation supérieure entre 2023 et 2024 de 473 m <sup>3</sup> .
352.3141.00	Aucun entretien n'a été nécessaire durant l'année, le poste concerne uniquement le ramonage de la chaudière.
352.3222.00	Achat bâtiment : intérêt de 1.55% - échéance 2024 Transformation bâtiment : intérêt de 1.4% - échéance 2024
352.3312.00	Il a été tenu compte du nouvel amortissement sur les composants informatiques voté au travers du préavis 5/2023.
353.3122.00	En raison d'une erreur du Groupe E dans la facturation de gaz qui avait été annoncé au bouclage 2023, une provision de 5'000 CHF avait été intégrée. En fin de compte il n'y a pas eu besoin de l'activer en 2024. Depuis août 2024, le chauffage à distance est en fonction.
353.3222.00	Il s'agit des intérêts semestriels pour l'achat du bâtiment à 1.55 %, échéance au 4 décembre 2024. Les intérêts sont liés aux trois emprunts avec des échéances au plus tard au 30 mai 2025.

353.3141.00	Un traitement curatif contre les souris a eu lieu pour un montant de 1'945 CHF.
354.3123.00	La consommation est plus importante en raison des tarifs, ainsi que de l'étage supplémentaire installé en juillet 2024.
354.3141.00	Des cylindres ont dû être changés pour un montant de 2'800 CHF en lien avec l'ouverture du nouvel étage.
354.3312.00	Le coût supplémentaire de l'amortissement concerne l'étage supplémentaire.
355.3133.00	C'est la commune de Payerne qui se charge des achats de consommables. L'ASIPE n'a pas de vue sur les stocks.
355.4271.00	Un loyer pour l'UAPE a été ajouté.
356.3161.00	Les deux salles de classe supplémentaires ont été livrées en avril, mais louées uniquement depuis juillet.
357	Il s'agit de locaux qui ont été repris par l'ASIPE pour les prestations PPLS. Le loyer est payé à des privés et les nettoyages sont assurés par du personnel de l'ASIPE.
357.3141.00	Des travaux ont été commandés (offre) par la commune de Valbroye sur demande du canton et ont été payés par l'ASIPE. Il s'agit d'une ligne téléphonique pour un montant total de 2'678 CHF.
500	Comme chaque année le budget est réalisé alors que deux rentrées scolaires ont eu lieu. Le plan comptable a été modifié pour tenir compte d'une ventilation plus détaillée, notamment en vue de l'implémentation de MCH2.
500.3131.00	La baisse des charges est à la suite de l'appel d'offre et du nouveau contrat.
501	Comme chaque année le budget est réalisé alors que deux rentrées scolaires ont eu lieu. Le plan comptable a été modifié pour tenir compte d'une ventilation plus détaillée, notamment en vue de l'implémentation de MCH2.
502	Comme chaque année le budget est réalisé alors que deux rentrées scolaires ont eu lieu. Le plan comptable a été modifié pour tenir compte d'une ventilation plus détaillée, notamment en vue de l'implémentation de MCH2.
503	Comme chaque année le budget est réalisé alors que deux rentrées scolaires ont eu lieu. Le plan comptable a été modifié pour tenir compte d'une ventilation plus détaillée, notamment en vue de l'implémentation de MCH2.
504	Comme chaque année le budget est réalisé alors que deux rentrées scolaires ont eu lieu. Le plan comptable a été modifié pour tenir compte d'une ventilation plus détaillée, notamment en vue de l'implémentation de MCH2.
504.3011.00	Une adjointe de direction a été nommée en raison de la charge de travail administrative.
507.3113.00	En raison de l'ouverture de la salle polyvalente, un chariot a été acheté pour y déposer les micro-ondes pour un montant de 1'862 CHF.
507.3131.00	Les repas sont toujours confectionnés par le Semestre de motivation (SeMo).
507.3182.01	Depuis le bouclage comptable 2023, l'ASIPE tient compte des coûts informatiques de la Détente.
508	Cet accueil de midi a fonctionné avec un partenariat avec un restaurateur qui a décidé de cesser cette activité pour la rentrée 2024. Depuis cette date l'accueil a lieu dans le bâtiment scolaire, raison pour laquelle du matériel a été acquis.
508.3113.00	Avec la fin de la prestation au restaurant du Tennis de la vaisselle et du matériel de cuisine a été acquis.
509	L'année 2024 fut la première année d'exploitation d'une UAPE durant les vacances scolaires.

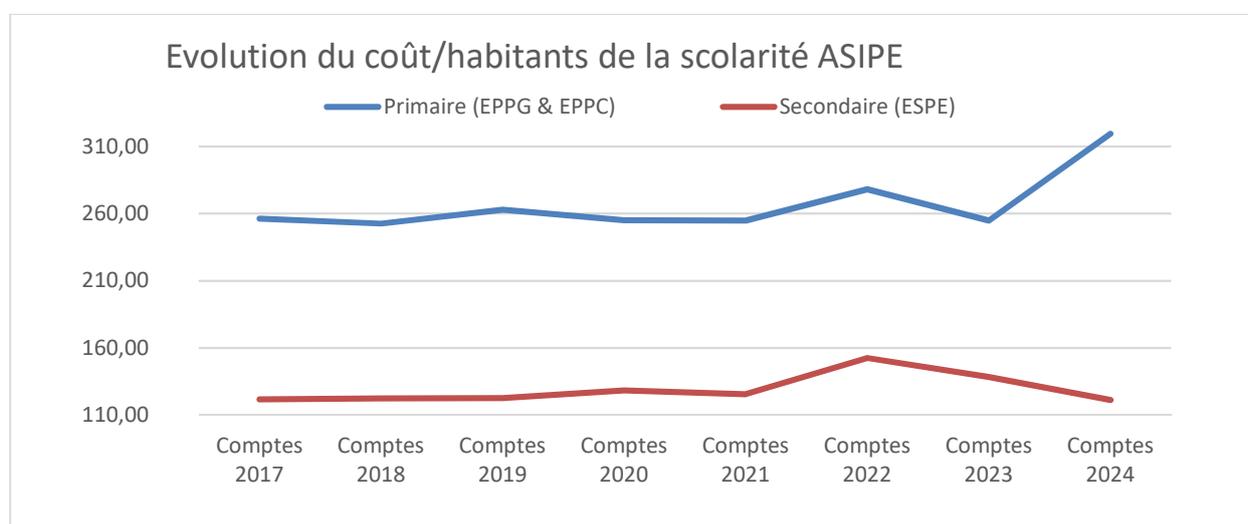
510.3103.00	Suite au contrôle du matériel de gym, du matériel a été remplacé par sécurité pour un montant de 4'819 CHF. De plus, plusieurs ampoules de lampe TBI ont été remplacées, ainsi que des réglages de ski qui sont loués par les parents lors de camps de ski. De plus un piano droit a été acquis pour 4'000 CHF.
517, 527 & 537	Les coûts de transports quotidiens et spéciaux sont répartis sur la base des prestations consommés et demandés par les établissements. Durant l'année 2024, l'ASIPE a dû avoir retour à de nombreux transports en taxi pour des cas particuliers.
560.3654.00	L'ASIPE n'a plus de médecin scolaire depuis fin juillet 2022. Les éventuels besoins sont assurés par le médecin scolaire cantonal. Des discussions sont en cours au niveau politique pour trouver des solutions durables et efficaces.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des coûts moyens par habitant et par élève primaire et secondaire sur la base de la péréquation statutaire.

Année civile	Primaire (EPPC & EPPG)		Secondaire (ESPE)	
	Coût/Hab.	Coût/élè.	Coût/Hab.	Coût/élè.
Comptes 2018	fr. 129,42	fr. 1 398,39	fr. 48,30	fr. 1 439,17
Comptes 2019	fr. 133,60	fr. 1 445,07	fr. 47,75	fr. 1 391,07
Comptes 2020	fr. 129,14	fr. 1 418,95	fr. 49,50	fr. 1 483,60
Comptes 2021	fr. 127,48	fr. 1 368,69	fr. 47,69	fr. 1 445,42
Comptes 2022	fr. 139,12	fr. 1 476,84	fr. 58,24	fr. 1 640,91
Comptes 2023	fr. 127,40	fr. 1 317,04	fr. 53,27	fr. 1 551,99
Comptes 2024	fr. 158,40	fr. 1 621,30	fr. 59,71	fr. 1 732,57
Budget 2024	fr. 159,17	fr. 1 695,73	fr. 64,99	fr. 1 808,17

Il a été renoncé d'inclure dans le tableau ci-dessus les coûts pour le parascolaire. En effet, les chiffres sont très différents d'une année à l'autre et donc ne sont absolument pas représentatif. Tout d'abord, le nombre de groupe a changé presque chaque année, ce qui engendre une croissance du nombre d'enfants accueillis. De plus, les subventions reçues par le Canton et la Confédération ne sont pas linéaires dans le temps et durant ces dernières années, plusieurs UAPE ont été ouvertes.

Ci-dessous un graphique représentant les coûts de la politique publique « école obligatoire » par habitant. Ceci signifie qu'un habitant d'une des communes de l'ASIPE coûte 319.79 CHF pour le primaire et environs 121.95 CHF pour le secondaire.



L'endettement de l'ASIPE se porte à 29'993'545 CHF au 31 décembre 2024, ce qui représente un endettement de 1'469.35 CHF par habitant du périmètre ASIPE, alors qu'il était de 1'383.50 CHF un an plus tôt.

### Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Vu le préavis n° 4 / 2025 du Comité de direction de l'ASIPE  
Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

**Article 1** d'approuver les comptes 2024 tels que présentés et d'en donner décharge au Comité de direction,

**Article 2** de donner décharge au Comité de direction sur sa gestion durant l'année écoulée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 24 mars 2025.

### AU NOM DU COMITE DE DIRECTION :

Le Président :



Nicolas Schmid



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi

Annexes : comptes de fonctionnement 2024 & annexes.